

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6212

Auteur(s) : Guillaume le Poigneur [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : ...1200...

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Guillaume le Poigneur et son épouse Emmeline de Tortel font savoir qu'ils ont d'un commun accord renoncé à la revendication qui les opposait à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux, donnant aux moines en perpétuelle aumône l'objet de leur désaccord.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B109, p. 339.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° B109, p. 339.

Texte établi d'après a

[S]ciant presentes et futuri quod ego Willelmus le Poignor et Emmelina de Tortel, uxor mea, de assensu communi clamavimus quietam omnem calumpniam quam habuimus adversus abbatiam Sancti Petri de Pratellis et in perpetuum et omnino liberam elemosinam eidem ecclesie dedimus. Et, ut hoc ratum permaneat, presenti carta confirmavimus. His testibus : Hamone Anglico ; Radulfo Bigerel ; Herluino, cubiculario ; et multis aliis.